

Recommandations régionales COVID-19

Fiche 5 - Organisation des transports

23/11/2020

Toutes les doctrines nationales sont consultables sur <https://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/coronavirus/professionnels-de-sante/>

Sauf restrictions complémentaires qui feraient l'objet d'une information dédiée, des mesures graduées en fonction de l'âge et du handicap des personnes transportées, sont mises en place :

- Eviter les regroupements d'enfants et d'accompagnants à l'entrée du mode de transport ;
- Recommandation écrite à transmettre aux parents/proches afin qu'ils ne confient pas au transporteur un usager symptomatique (à afficher sur le véhicule) ;
- Désinfection des mains des personnes transportées avant l'entrée dans le mode de transport (mise à disposition de SHA) ;
- Port du masque chirurgical par les professionnels ;
- Port du masque chirurgical par tous les usagers pouvant le supporter ;
- Aération du véhicule pendant le transport si les conditions climatiques le permettent.

Pour les personnes qui ne pourraient pas porter le masque :

- respecter une distance d'un mètre avec les autres personnes transportées ;
- ou veiller à ce qu'elles soient installées aux côtés de personnes qui partageront le même groupe au sein de l'ESMS.

Pour les personnes à risque de forme grave qui ne pourraient pas porter un masque, privilégier le transport individuel.

Toutes les surfaces contact du véhicule seront nettoyées avec un détergent désinfectant répondant à la norme virucide NF EN 14476 pour sols et surfaces (volant, tableau de bord, poignées...) à la fin de l'accompagnement.

Dans le cas où la famille/ l'aidant ou le responsable légal amène le résident, la dépose se fait préférentiellement au niveau des espaces extérieurs de l'établissement.